



Abus de confiance, faux et usage de faux...

Par **Mark**, le **04/09/2009** à **00:21**

Bonjour,

Je vous soumetts mon problème suivant : J'ai vécu 6 ans avec une camerounaise que j'ai régularisée en me pacant et en reconnaissant ses "enfants" restées au cameroun qui après constat de ma part se sont révélés être ses nièces (de mère encore vivantes) dont les âges ont été diminués de 3 ans.

Après avoir constaté la supercherie, j'ai depuis 1 an rompu le pacs. Il y a 1 mois, elle déménagea de la maison (après l'obtention de sa carte de séjour de 10 ans) profitant de mon absence de quelques jours pour le faire.

j'ai décidé de porter plainte pour abus de confiance, faux et usage de faux à mon détriment afin de ne pas cautionner ses méfaits en demandant l'annulation des reconnaissances et de la nationalité des nièces.

Ma question est la suivante : Pouvez-vous me confirmer que reconnaître ses "nièces" ainsi que la réduction de leur âge sont des délits suffisants pour la punir en peine de prison et expulsion malgré l'obtention de sa carte de 10 ans...?

Je vous remercie d'avance de votre réponse !

Salutations !

Mr M.Ch.

Par **jeetendra**, le **04/09/2009** à **08:27**

[fluo]Bus "Barreau de Paris Solidarité", Tél : 0 825 39 33 00
Bus de la solidarité – Info Mairie 3975[/fluo]
Place du Docteur-Yersin – 75013 Paris
Lundi de 17 h à 20 h

14, av. de la Porte Montmartre – 75018 Paris
Mardi de 17 h à 20 h

Angle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard Bessières –75017 Paris
Jeudi de 17 h à 20 h

Place Marie de Miribel – 75020 Paris
Samedi de 10 h à 13 h

[fluo]Juristes Solidarités [/fluo]- Espace Comme vous Emoi, 5 rue de la Révolution, 93100
Montreuil, FRANCE - Tél. : 33 (0)1 48 51 39 91 -Fax : 33 (0)1 48 59 61 58 - France -
www.agirledroit.org/fr - [juristessolidarites \(@\) free.fr](mailto:juristessolidarites (@) free.fr)

[fluo]SOS Avocats[/fluo]
Permanence téléphonique, destinée aux personnes résidant à Paris, dans les Hauts-de-
Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, assurée par des avocats du Barreau de Paris.
Tous les jours du lundi au vendredi de 19 h à 23 h 30
N° Indigo : T. 0 825 393 300

Bonjour, appelez un des numéros ci-dessus, vous aurez un entretien gratuit avec un avocat,
vous serez fixé sur votre affaire, courage à vous, cordialement

Par **Mark**, le **04/09/2009** à **11:05**

Bonjour,

Merci mille fois pour ces renseignements qui me seront très utiles....

Je vous suis redevable!

A bientôt !

Par **yannt**, le **27/09/2009** à **16:54**

Attention, des changements sont intervenus dans les adresses du Bus Barreau de Paris
Solidarité, les lundis soir et les samedis matin.

Lundi 17h-20h : 8 avenue de Choisy, métro Porte de Choisy

Samedi 10h-13h : 6 rue Charles et Robert, métro Porte de Montreuil

Pour connaître l'actualité du Bus de la Solidarité, vous pouvez consulter cette page :
<http://www.droitsdurgence.org/activites/partenerariat-avec-le-barreau-de-paris/le-bus-de-la-solidarite.html>